

DELIBERATION N° 99/92 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE A DIVERS ORGANISMES

SEANCE DU 13 JUILLET 1999

L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, et le treize juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

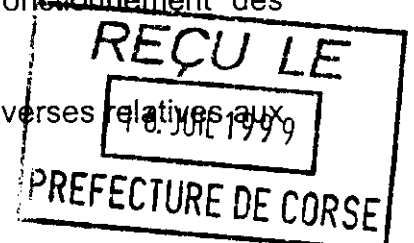
Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Nicolas ALFONSI, Joseph ANTONA, Jean-Claude BONACCORSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Pierre CHAUBON, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Laurent CROCE, Joselyne FAZI-MATTEI, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean-Valère GERONIMI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Jean-Baptiste LANTIERI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Paul PATRIARCHE, Pierre-Timothée PIERI, Don Pierre PIETRI, Paul QUASTANA, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Ange SANTINI, Marcel SIMEONI, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Charles COLONNA à M. Camille de ROCCA SERRA
M. Paul GIACOBBI à Mme Madeleine MOZZICONACCI
M. Antoine SINDALI à M. Jean-Louis ALBERTINI
M. François TIBERI à M. Jean-Toussaint TOMA
M. Émile ZUCCARELLI à M. Nicolas ALFONSI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
SUR rapport du Président du Conseil Exécutif,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE, ainsi qu'il suit, ses représentants pour siéger au sein des organismes suivants :

PLAN LOCAL D'INSERTION ECONOMIQUE DE BASTIA :

M. Jean-Toussaint TOMA

PARC NATUREL DE CAMARGUE :

M. Pierre-Jean CASTA

COMMISSION LOCALE DE L'EAU, S.A.G.E. DE L'ETANG DE BIGUGLIA :

Titulaire : M. Joseph ANTONA

Suppléant : M. Gérard ROMITI

Titulaire : M. Jules-Laurent
FERRANDI

Suppléant : M. François-Xavier MARCHIONI

**COMITE DEPARTEMENTAL DE L'INSERTION POUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE
(C.D.I.A.E.) DE LA CORSE-DU-SUD :**

Mme Marie-Thérèse GRISONI

**COMITE DEPARTEMENTAL DE L'INSERTION POUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE
(C.D.I.A.E.) DE LA HAUTE-CORSE :**

M. Paul PATRIARCHE

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SITEC :

M. Don Pierre PIETRI, en remplacement de M. Jean-Louis ALBERTINI
démisionnaire



**COMITE REGIONAL DE L'ORGANISATION SANITAIRE ET SOCIALE DE CORSE
(C.R.O.S.S.C.) :**

M. Paul RUAULT, en remplacement de M. Jean-Baptiste LANTIERI, siégeant au titre du Conseil Général de la Corse-du-Sud

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout ou besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 13 juillet 1999

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Berge TOMI

José ROSSI

